

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
	1.3	Soutenir le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
	1.6	Soutenir des investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
	1.7	Renforcer les capacités industrielles afin de promouvoir les capacités de défense, en accordant la priorité aux capacités à double usage
MESURE(S)	1	Aides à la recherche (Cootech)

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	ENTREPRISES SOUTENUES AU MOYEN DE SUBVENTIONS
UNITÉ DE MESURE	Nombre d'entreprises
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	S.O.

	2	Aides à la recherche « Transformation numérique des PME »
	4	Aides à l'investissement
	24	Soutien aux actions de R&I - développement de projets de recherche dans les technologies stratégiques pour l'Europe (STEP)
	26	Aides à la recherche (COOTECH) dans le domaine de la défense
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Moins développée En transition Plus développée	
UTILISÉ DANS FTJ	NON	
INDICATEUR CE	OUI	

EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	Oui, du RCO01 (seulement dans le reporting à la CE)
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Oui, dans la mesure 4, avec le RCO05.
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION	Nombre d'entreprises recevant un soutien monétaire sous forme de subventions. L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui soit une unité organisationnelle de production de biens et de services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, en particulier pour l'affectation de ses ressources actuelles. Une entreprise exécute une ou plusieurs activités à un ou plusieurs endroits. Une entreprise peut être une unité légale unique. Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des individus ou des institutions qui peuvent les posséder ou en sont les membres, tels que les sociétés en nom collectif, les sociétés à responsabilité limitée, sociétés anonymes, etc.
-------------------	---

	Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui sont engagées dans une activité économique à part entière, comme le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou un garage, un avocat ou un artisan indépendant (ESTAT en références, basé sur le règlement du Conseil (CEE) n° 696/93, Section III A du 15.03.1993). Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont axées sur le profit et produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché. Classement des entreprises : • Micro-entreprise (≤ 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ; • Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros et ≤ 10 millions d'euros ou bilan > 2 millions d'euros et $\leq$ EUR 10 million); • Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel > 10 millions d'euros et ≤ 50 millions d'euros ou bilan > 10 millions d'euros et ≤ 43 millions d'euros) ; • Grandes entreprises (> 250 salariés et chiffre d'affaires > 50 millions d'euros ou bilan > 43 millions d'euros). Si l'un des 2 seuils (salariés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises doivent être classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3). La taille de l'entreprise prise en charge est mesurée au moment de la demande. Une entreprise de droit public n'est pas exclue.
MÉTHODE DE CALCUL	<u>Objectif 2024</u> : estimation du nombre d'entreprises qui auront reçu un soutien monétaire sous forme de subventions au 31/12/2024.
	<u>Objectif 2029</u> : estimation du nombre d'entreprises qui auront reçu un soutien monétaire sous forme de subventions au 31/12/2029.
	<u>Calcul du réalisé</u>: comptabilisation de l'indicateur si, à la date du rapportage, l'investissement ou la recherche soutenue grâce à la subvention est achevé(e)
	<u>Points d'attention :</u> • Un projet = une entreprise. • Contrairement à la programmation 2014-2020, l'indicateur ne peut être quantifié qu'après la fin du projet d'investissement ou de recherche.
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Administrations fonctionnelles
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle